

# Chuzel Marmot

Nom : *Leon Henri* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *815*

Classe de mobilisation :

### ÉTAT CIVIL

Né le *Lovril 1894*, à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Regrigny*, département d' *ISÈRE*, résidant à *Ville du Bois*, canton d' *Palaiseau*, département d' *Jardinet*, profession d' *Fours. Marie Josephine*, domiciliés à *La Côte-St-André*, canton dudit *Hongrignin*, département d' *LISÈRE*

### SIGNALEMENT.

Cheveux *châtains*, Yeux *chat fous*, Front *haut*, Nez *court*, Visage *long*, Renseignements physiologiques complémentaires :  
Taille : 1 mètre *71* centimètres.  
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.  
Marques particulières :

### DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *23* de la liste du canton d' *La Côte-St-André*  
Classé dans la *1.* partie de la liste en *1914*

Degré d'instruction :

### DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé au *99<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie* à compter du *4 septembre 1914* - Réformé *NC 2* le *22 septembre 1914* par la *Commission* *de réforme* pour *cardé*  
*Exempté du service militaire par vote du Conseil de révision de la Côte le 17 juin 1907.*  
*Décédé le 24 mars 1940 à Meirans (Ain)*

	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au Répertoire.
Armée active.	<i>99 Rég<sup>t</sup> d'Infanterie</i>	<i>815</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.	<i>208</i>	
A mise territoriale et sa réserve.		

Incorporé au *99<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie* le *4 septembre 1914* service comptant de *arrivé au corps* et soldat de *1<sup>er</sup> classe* le *4 septembre 1914*

### LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
<i>26-10-29</i>	<i>Meirans</i>	<i>Quartier R</i>	
	<i>de la République</i>		

### ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<i>Contre l'Allemagne du 7 septembre 1914 au 28 septembre 1914</i>	

PÉRIODES D'EXERCICES.	Réserve...		Supplémentaires		Armée territoriale.		Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		
	1 <sup>re</sup> dans l	du	au	2 <sup>e</sup> dans l	du	au	1 <sup>re</sup> dans l	du	au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis etc.)

Parti de Limoges. - Imprimerie et librairie militaires Esclapart LAVAUREL - N 1001 int. - 229.